

Du soleil pour l'éclairage de nuit

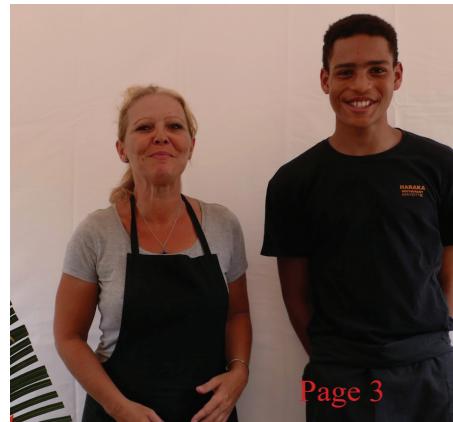


L'éclairage public est devenu la nouvelle marotte des acteurs de la lutte contre la délinquance. Ils interpellent les maires qui louchent sur leur porte-monnaie. Et si la solution venait du solaire ?

[Page 2](#)

Education

L'apprentissage, «voie de réussite» sur le marché du travail



[Page 3](#)

Océan Indien

Une mission scientifique aux Glorieuses pour redécouvrir notre si beau voisin



[Page 5](#)



Votre portail captif par

 Alter 6.com
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Energie

Du soleil pour l'éclairage de nuit



Éclairage public solaire à Pamandzi

L'éclairage public est devenu la nouvelle marotte des acteurs de la lutte contre la délinquance. Ils interpellent les maires qui louchent sur leur porte-monnaie. Et si la solution venait du solaire ?

L'éclairage public est encore aléatoire sur une île où dans les années soixante, un seul groupe électrogène sévissait en Petite Terre. Il est actuellement appelé de leurs vœux par tous les acteurs de la sécurité qui incitent à gommer ces zones d'ombres où sont susceptibles de se réfugier de potentiels délinquants.

Que la lumière soit, donc, mais pas trop énergivore, supplie Electricité de Mayotte qui entend bien retarder le lancement d'une troisième tranche de sa centrale de Longoni. Sans compter que Nicolas Hulot nous

le répète, et fait même un tabac sur youtube, «il faut limiter à 2 degrés le réchauffement climatique d'ici la fin du siècle».

Il ne s'agit donc pas de commencer à faire chauffer plein pot les cheminées de la centrale électrique de l'île alimentée au gasoil, cette énergie fossile dont on va tôt ou tard manquer. «Il ne s'agit pas non plus de tirer des câbles partout et d'ériger des colonnes de candélabres avec des lampes à sodium», rajoute même un brin moqueur Yacine Chouabia, directeur général d'EDM, «ça irait contre le cours de l'histoire».

Alors sur une île où ça transpire sec sous un rayonnement annuel continu, la solution est bien sûr de se tourner comme un tournesol vers notre astre solaire. Ou plutôt, d'y incliner des panneaux.

C'est la décision qu'a prise la commune de Pamandzi qui a installé plusieurs poteaux d'éclairage public alimentés au solaire. Une mini révolution vers laquelle se tourneraient bien d'autres municipalités si elles avaient des infos. «Je teste actuellement des poteaux avec éclairages à LED», indique Soulaimana Boura, maire de Bandraboua.

Mais pas d'inquiétude, EDM bosse pour les mairies : «nous avons lancé une expérimentation sur une trentaine de lampadaires LED alimentés par le solaire, équipés de batteries de stockage. » Et qui ne demande pas mieux, si l'expérimentation est concluante, d'accompagner les collectivités et les services de l'Etat intéressés. «Une aide EDM sera même proposée pour l'acquisition de ces nouvelles technologies», complète-t-il.

Le solaire au prix du classique, le coup de pouce en plus

«Il faudrait que je puisse comparer», nous lance Soulaimana Boura qui ne demande qu'à être convaincu, au vu de la consommation électrique de sa commune.

Il n'en fallait pas plus pour que Yacine Chouabia nous livre quelques chiffres, toujours à titre indicatif, en attendant la fin de la phase test de nos candélabres du 21ème siècle: lorsqu'un poteau électrique à sodium d'une puissance de 150 watts coûte entre 2.400 et 3.000 euros, pose comprise, il faut compter le même prix pour un LED solaire de 70 W, «de 2.500 à 3.000 euros». Et c'est sans compter le coup de pouce d'EDM et de l'ADEME, dont on ne connaît pas encore officiellement le montant, mais qui pourrait faire fortement pencher la balance en faveur du solaire dans les budgets municipaux.

Anne Perzo-Lafond

Education

L'apprentissage, «voie de réussite» sur le marché du travail



Les chefs d'entreprise avaient répondu présent à 95%

Mayotte souffre d'un paradoxe de plus: le potentiel de débouchés en emploi qu'offre l'apprentissage y est freiné par l'absence d'incitation fiscales, qui s'appliquent pourtant sur les autres territoires. Ce qui n'empêche pas les entreprises d'y trouver des perspectives.

L'apprentissage reste méconnu, «et souffre d'une image dégradé auprès des familles, des jeunes, mais aussi des entreprises qui les hébergent», déclare Alain Berna, Proviseur du lycée polyvalent de Kawéni, devant un parterre de représentants économiques. Comme l'année dernière, il avait convié ces partenaires sans qui l'apprentissage ne serait rien, puisque c'est la quarantaine d'entreprises présentes au nouveau plateau technique du lycée qui signe et finance les contrats des jeunes inscrits en Unité de Formation d'Apprentis (UFA) de son

lycée.

Il faut dire que tout n'est pas toujours facile au royaume de l'apprentissage, en témoigne le représentant d'une entreprise locale qui déplorait que le jeune qu'il venait de prendre ait embouti un de ses camions, « il n'avait pas le permis ». Le jeune a été sanctionné, mais a eu droit à une deuxième chance. D'un autre côté, il y a un profil type de l'entreprise qui va savoir former ses jeunes apprentis.

Plus de 7 jeunes sur dix décrochent un emploi

Pour certains d'entre eux, prendre un apprenti, c'est « faire du social ». Pas sûr que la transmission du savoir se fasse correctement dans ce cas. Preuve de leur motivation, les chefs d'entreprise avaient massivement répondu présent ce jeudi matin au lycée.

Et de l'apprentissage, c'est Marie-Laure Thoret, adjointe du directeur de la Maison des Livres qui en parle le mieux, en tant qu'entreprise « historique » de recours aux apprentis à Mayotte : « cela fait 20 ans que nous prenons des jeunes en apprentissage. Treize sont actuellement en poste chez nous, répartis sur nos quatre sites. Dix de nos salariés sont d'ailleurs d'anciens apprentis de Kawéni, dont une revient d'un bac pro de commerce en métropole. »

Le chiffre national de l'insertion de ces jeunes est éloquent : 70% des jeunes apprentis trouvent un emploi, approximativement le même score à Mayotte. Ce qui signifie que sur une île où 55% des jeunes de 15-29 ans sont au chômage, ce type de formation à un métier permettrait à 7 jeunes sur 10 de trouver un métier. « C'est une voie de réussite », se plaît à répéter Alain Berna qui évoque les 250 contrats signés à Mayotte l'année dernière sur les 4 UFA.

Un choix accompagné par le professeur de collège

Ils seront bientôt fédérés comme partout en France au sein d'un CFA, un centre de formation d'apprentis qui fixe les modalités d'organisation administrative, pédagogique et financière. Il faut encore que le conseil départemental, présent pour la première fois à Kawéni ce jeudi en tant que financeur de la formation, en signe la convention avec les chambres consulaires. Il devrait ouvrir le 1er janvier 2016 à Dzoumogné.

Pour améliorer encore cet apprentissage des jeunes en hôtellerie, en gestion administrative, en accueil,



Halima... Mama Mia!

en santé ou en professions de la petite enfance, l'UFA de Kawéni développe une stratégie autour de 6 axes : la prospection des employeurs, « beaucoup d'entreprises ne savent pas encore ce qu'est une formation en alternance, la formation des maîtres d'apprentissage, un plan de communication, la recherche de solutions alternatives à l'apprentissage sur d'autres lieux, la sensibilisation des professeurs principaux des classes de 6ème, « l'apprentissage doit être un véritable choix et non par défaut d'élèves refusés dans les filières générales ou les filières professionnelles », et un tableau de bord de suivi de l'apprentissage.

Proximité avec l'entreprise

Ce dernier point invite à maintenir un lien étroit avec les entreprises, «vous faites parfois remonter des problèmes d'absentéisme pour lesquels nous avons mis en place un logiciel qui nous a permis de faire chuter les absences de 40% par rapport à l'année dernière », in-

dique le chef d'établissement. Un livret d'accueil de l'apprentissage est également distribué.

L'année dernière, ce sont 250 contrats d'apprentissage qui ont été signés à Mayotte, « mais nous allons accroître peu à peu notre capacité d'accueil vers 220 à 230 places dans 3 ans. » Avec une seule condition, que les entreprises continuent à y croire. Pour les y aider, et selon la volonté du gouvernement de développer ce type de formation, des incitations fiscales ont été votées, « mais ne s'appliquent pas à Mayotte, faute de transposition intégral du code du travail. » Ce qui devrait être réparé en 2018.

Une des plus belles réussites, et à plus d'un titre quand on la voit au micro, prend les traits d'Halima, qui après deux ans d'apprentissage au lycée de Kawéni, a franchi la barrière puisqu'elle est là ce matin en tant que chef d'entreprise du restaurant italien « Mama Mia !* »

Anne Perzo-Lafond

Social

Fonction publique: Suspension du mouvement le temps des vacances scolaires

Le SNUipp indique ce soir dans un communiqué que le mouvement social est suspendu mais «si rien n'évolue, les syndicats et les manifestants se sont accordés sur le principe d'une reprise du mouvement de grève après les vacances, vers le début du mois de novembre».

Ce matin, la course de pneus prévue a été annulé du fait des événements à Tsoundzou. Le syndicat indique d'ailleurs avoir «démontré (son) sens des responsabilités en accédant à la demande du commissaire de Mamoudzou, qui s'est personnellement déplacé vers les manifestants en début de matinée, afin de solliciter des 'actions moins contraignantes' du fait d'un manque d'effectifs». Les hommes étaient en effet mobilisés sur les violences au sud de l'agglomération. Selo le syndicat, 150 manifestants ont tout de même participé à une manifestation du vice-rectorat au rond-point El Farouk.

«En fin matinée, les manifestants ont investi le vice-rectorat pour rappeler aux responsables des lieux qu'en l'absence d'une suite favorable au courriel envoyé la veille au ministère de l'Education Nationale, la pression sera maintenue», conclut le SNUipp qui indique enfin avoir remis un bouquet fleur à la Vice-Rectrice.

LE JDM

Océan Indien

Une mission scientifique aux Glorieuses pour redécouvrir notre si beau voisin



Les Glorieuses vues de la station spatiale internationale (Crédit photo: Wiki Commons)

Les équipes des Parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses achèvent une mission scientifique sur les îles Glorieuses. Herbiers, qualité de l'eau, tortues... Une campagne qui promet de ramener des données inédites.

Un petit archipel de carte postale à 220 km au nord de Madagascar et à moins de 300 km au nord-est de Mayotte. Un atoll allongé, un lagon quasiment intégralement fermé par une barrière de corail, deux îles de sables... au total, 7km² de terres immergées entourées d'eaux limpides, mais limpide à quel point ? C'est une des nombreuses questions que se pose le Parc naturel marin, ou plutôt les parcs. Ceux de Mayotte et des Glorieuses achèvent une mission entamée le 25 septembre dernier avec une moisson de connaissances à la clé. «Les missions scientifiques sont rares sur place.

Les données qui vont être ramenées seront forcément nouvelles», s'enthousiasme Caroline Ballerini, directrice adjointe du PNM. Car si des opérations ont été menées depuis longtemps sur place, elles nécessitent de profondes mises à jour, sans parler des champs entiers de connaissance qui font encore défaut.

Mettre en place un réseau de surveillance

Premier objectif de cette mission, établir un état initial de la qualité des eaux marines. En récupérant des données sur la qualité physico-chimique des eaux, sur le phytoplancton mais aussi sur les sédiments marins, les équipes disposeront des informations nécessaires pour mettre en place des mesures de gestion et de surveillance.

En effet, si le Parc naturel marin

de Mayotte assure depuis 2013 les opérations de suivi des eaux marines mahoraises deux fois par an, pour les Glorieuses, tout reste à faire.

Le Parc des Glorieuses, créé le 22 février 2012, va désormais disposer d'une base solide pour un véritable suivi, une première étape vers un réseau de surveillance de l'état de l'eau et bien au-delà. Ainsi des données clés pour la connaissance des écosystèmes marins dans la zone vont aussi pouvoir être mis à jour régulièrement.

Des caméras sur les tortues

«Les équipes ont également travaillé sur un volet tortues avec des poses de caméras qui vont permettre de récupérer des images, sur un inventaire des Holothuries (concombres de mer) et sur une cartographie des herbiers», indique Cécile Perron, la directrice des deux parcs marins. Et si les scientifiques sont encore au travail et sont d'être en mesure de tirer toutes les conclusions de leur mission, il se pourrait que des herbiers inattendus sur la zone aient été identifiés.

Actuellement, les deux parcs procèdent à la formation de ses agents, à l'élaboration de protocoles et à l'acquisition de matériel pour envisager ce réseau de suivi pérenne. Et les fonds sont là : fonds européens (FED), département de Mayotte, collectivité des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et Agence française de développement (AFD) ont mêlé leurs financements. C'est donc de Mayotte, qui à la fin du 19e siècle a administré le petit archipel, que viendront les informations et les images des Glorieuses qui ne sont pas prétendre de nous lasser.

Elections

Municipales à Mtsangamouji: Une mise en examen et une détention provisoire pour de fausses procurations

L'homme a été placé en détention provisoire. Il est mis en examen pour tentative de fraudes électorales, falsification de documents administratifs et usage des procurations falsifiées. Il encourt 5 ans de prison et 75.000 euros d'amendes.

L'enquête se poursuit pour déterminer si d'autres personnes seraient impliquées dans ces agissements. Ultime précision, il ne s'agit pas de 85 procurations falsifiées comme l'indiquait le JDM plutôt dans la journée mais de 84.

13h15 (jeudi) Un proche de Moula Issouf Madi, candidat malheureux aux élections municipales partielles de Mtsangamouji, est présenté actuellement à un juge d'instruction pour être mis en examen. Il aurait réalisé de fausses procurations lors du scrutin du 20 septembre dernier. Ce sont 85 faux documents qu'il aurait reconnu avoir glissé lors des opérations de vote pour tenter d'influer sur le cours du scrutin.

Après son placement en garde à vue hier mercredi, une information judiciaire avait été ouverte et un juge d'instruction nommé.

A la mi-journée, il est encore entendu par ce juge d'instruction qui pourrait choisir de le placer en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire.

Pour mémoire, les élections municipales partielles du 20 septembre 2015 ont été remportées par le maire sortant Saïd Maanifa Ibrahima (Les Républicains) avec 1.531 voix soit 58,4% des suffrages. La liste menée par Issouf Madi Moula (PS) a recueilli 1.090 voix soit 41,6% des voix.

Faits divers

Retour au calme à Tsoundzou, deux jeunes interpellés



Dispositif policier allégé en fin de matinée à Tsoundzou. Les forces de l'ordre restent tout de même positionnées autour du pont de la kwalé

Tsoundzou a retrouvé sa quiétude après les violences du début de matinée. Les bouénis du marché ont repris leur place habituelle et la circulation s'effectue normalement. Seules les traces sur la chaussée des jets de pierres et des affrontements témoignent encore des tensions du jour.

L'important dispositif policier a laissé la place à une présence beaucoup légère qui s'assure que l'axe, majeur pour l'île, reste parfaitement ouvert à la

circulation.

Le policier qui avait été amené à l'hôpital pour y recevoir des soins est ressorti du CHM. Il fait partie des 4 membres des forces de l'ordre blessés lors des échauffourées. Ils ont reçu des pierres, parfois impressionnantes sur les casques, les bras ou les jambes.

Deux jeunes ont été interpellés. Au moins un des deux est mineur. Placés en garde à vue, ils devraient être fixés sur leur sort dans le courant de la journée.

Faits divers

Evénements de Bouyouni: Un homme mis en examen pour complicité de prise d'otage



Le tribunal de Mamoudzou

L'homme mis en examen a été placé en détention provisoire ce jeudi soir. Il est donc parti pour passer sa 1ère nuit à Majicavo.

17h32. C'était un des faits marquants du week-end dernier. Un agriculteur de Mtsahara avait été retenu en otage samedi à Bouyouni alors que les forces de l'ordre intervenaient dans un énième conflit lié au foncier.

Une quarantaine d'habitants du village s'en étaient pris d'abord à des cultivateurs alors qu'ils souhaitaient borner les terrains qu'ils revendiquent. Des violences avaient également été exercées contre les gendarmes et des véhicules dégradés.

Mais les choses ont ensuite pris une autre dimension. Environ 6

personnes ont tout simplement kidnappé l'agriculteur pour obtenir des gendarmes qu'ils libèrent un étranger en situation irrégulière qu'ils venaient d'interroger.

L'homme avait été relâché au bout d'environ 5 heures sans que ses ravisseurs n'obtiennent satisfaction.

De multiples chefs de mise en examen

Le commanditaire présumé de cette action a été interpellé hier mercredi. Il a été présenté au juge d'instruction, qui décidément a eu une journée chargée, peu après 14 heures. L'homme n'aurait pas directement participé au kidnapping mais aurait donné les instructions nécessaires à son bon déroulement.

L'homme devrait être mis en

examen pour violence volontaire contre des militaires de la gendarmerie, dégradation de véhicules et d'autres biens mais aussi de «complicité de séquestration d'une personne comme otage pour obtenir l'exécution d'un ordre». Pour ce seul chef de mise en examen, il risque 10 ans de prison.

L'individu est enfin poursuivi pour aide à l'entrée et au séjour d'étranger en situation irrégulière car l'homme interpellé par la gendarmerie, et dont il espérait obtenir la libération, n'était autre que la personne qu'il faisait travailler illégalement dans son champ.

Il est à noter que cet homme est un agent du conseil départemental. L'enquête sur ces faits continue et les autres participants sont en cours d'identification.

Les faits de prises d'otage sont relativement rares à l'échelle nationale et plus encore à Mayotte. L'homme mis en cause peut tout de même compter sur des soutiens. Plusieurs personnes s'étaient en effet rassemblées ce jeudi après-midi aux abords du tribunal pour manifester leur solidarité avec lui.

RR

LE JDM

Energie

Ferme photovoltaïque avec stockage: rentabiliser le solaire... Pour les investisseurs aussi



Pose du premier panneau par les autorités et les investisseurs

Mayotte vient d'accueillir, non la première pierre, mais le premier panneau de la première centrale photovoltaïque avec stockage de l'électricité à Dzoumogné. Un opérateur privé va donc revendre son électricité à EDM, une opération dont la rentabilité dépend des tarifs autorisés par la CRE.

Ce fut un parcours du combattant à entendre Franck Rivas, président de Corexsolar Holding, qui va planter sa ferme photovoltaïque de 6.000 panneaux pour 9MW sur l'ancienne décharge de Dzoumogné : « l'appel d'offre a été retiré une première fois, puis il a fallu transformer le Plan Local d'Urbanisme d'un terrain qui était passé en zone agricole. »

Un projet à 9 millions d'euros mené par une entreprise qui a implanté 6 fois plus grand dans le genre à La

Réunion en 2014, et qui apporte ainsi son expertise.

Un précurseur à Mayotte où capter l'énergie solaire pour notre alimentation électrique semble une évidence, et pourtant elle y contribue seulement pour 6%, malgré ses 73 fermes photovoltaïques déjà fonctionnelles !

Les 30% de seuil maximum loin d'être atteint...

Deux raisons à cela, le foncier, et la rentabilité de l'investissement, détaillées dans son allocution par Yacine Chouabia, le directeur général d'Electricité de Mayotte (EDM), présenté comme le champion de l'ouverture au photovoltaïque par Corexsolar.

Nous ne reviendrons pas sur la difficulté de dégager l'équivalent des

3 hectares que nécessite cette ferme, « la création d'un établissement public foncier montre que les autorités ont pris le zébu par les cornes », lance Yacine Chouabia.

Mais qui va s'appesantir en revanche sur les freins financiers en partant d'un constat : « de 2008 à 2011, nous avons doublé le parc photovoltaïque, contre seulement une ferme par an de 2012 à 2015. »

Un premier coup de semonce avait été donné au nom du « seuil de déconnexion de 30% » : les calculs prouvaient qu'une production liée au soleil qui dépasserait ce seuil, risquait, au moindre nuage, d'appeler les centrales électrique à fournir d'un coup l'énergie demandée, trop lourd à supporter. Un argument auquel Yacine Chouabia tord le cou aussi sec, invoquant la croissance de Mayotte, « en 2015, la marge pour atteindre ce seuil est de la moitié du parc actuel. » De toute manière, la question ne se pose pas dans ce cas, puisqu'une batterie va stocker 20% de l'énergie produite.

Un prix de rachat rentable... pour l'investisseur

Le tarif de rachat est donc bien un véritable frein de l'avis de l'opérateur. « EDM nous rachète le kwh à 47 centimes », indique Franck Rivas, un tarif négocié lors de la réponse à l'appel d'offre. A perte donc, « c'est au dessus de mon prix de production », souligne Yacine Chouabia, satisfait néanmoins que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ait revu ces tarifs à la hausse, « pour inciter l'investissement dans la production solaire ». Un système de rachat d'électricité plus complexe pour EDM, « mais un beau challenge ».

A un mois de la COP 21, il en va du respect de l'ambitieuse program-

mation pluriannuelle de l'énergie (PPE) du gouvernement qui planifie un mix énergétique de 50% de part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2020.

C'est donc un tapis rouge qui pourrait être déroulé sous les pieds des investisseurs comme Corexsolar, alors que Yacine Chouabia incitait à développer les autres voix du mix énergétique : les chauffe-eau solaires, « sans problème de foncier puisque posés sur les toits », mais toujours plus chers à l'installation qu'un chauffe eau électrique, « imaginons un dispositif d'aides en complément de celles proposées par EDM », et l'éclairage public alimenté au solaire.

Le projet de Dzoumogné à la fois « réhabilite intelligemment un site qu'il va permettre de dépolluer », comme le fait remarquer le maire de Bandraboua, commune qui l'héberge, et arrivé à terme « grâce à un rapport d'homme à homme, une volonté qui doit transcender les difficultés à Mayotte », conclut Alain Faudon, Sous-préfet en charge des affaires régionales.

Anne Perzo-Lafond

Le Journal de Mayotte www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
07.85.05.96.59.

Evénement

«Rencontres de la sécurité»: échanger avec ceux qui nous protègent

Le ministre de l'Intérieur reconduit les manifestations locales des «rencontres de la sécurité» sur l'ensemble du territoire national. A Mayotte comme partout, ce rendez-vous annuel est l'occasion pour la population de rencontrer tous les acteurs de notre sécurité: policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, personnels de la sécurité civile, représentants de la sécurité routière et de la préfecture.

«Cet échange avec ceux et celles qui nous protègent, dans des conditions souvent difficiles, permet d'illustrer et de faire partager leur engagement quotidien. Sur le terrain, ils assurent la protection des personnes et des biens, garantissent l'ordre public, sécurisent les routes, portent secours et assistance en cas d'accident», indique la préfecture qui présente l'événement.

Au programme cette année :

Vendredi 09 octobre 2015, au BSMA à Compani :

- Gestes de 1er secours suite à un accident de la route
- Atelier débat avec des intervenants du service addictologie avec la Croix-Rouge, Service addictologie du CHM, BSMA

Et deux ateliers :

- Formation secouriste « isolé », dans le cadre d'un accident de la route
- addictions à l'alcool et aux stupéfiants

Samedi 10 octobre 2015: Village Rencontres de la sécurité sur la Place

de la République à Mamoudzou, de 8h30 à 13h00, avec de nombreux stands et une série de présentations :

- 9h00/9h15 : Police nationale, BAC. Simulation d'une interpellation d'un individu armé conducteur de véhicule avec Geste Technique Professionnel d'Intervention et avec utilisation de matériels spécifique.
- 9h30/10h00 : Section d'intervention de la Police nationale, SDIS, Croix rouge. Simulation d'un contrôle d'identité, d'un individu en fuite suivi d'une simulation d'interpellation avec un blessé suite à une chute suivie de la prise en charge de l'individu par les sapeurs-pompiers et la croix rouge (démonstration gestes premiers secours).
- 10h15/10h30 : Gendarmerie, recherche de stupéfiant et mordant par équipe cynophile.
- 10h30/10h45 : Intervention du Préfet de Mayotte
- 10h45/11h00 : Gendarmerie, démonstration interpellation conducteur d'un véhicule (PSIG)
- 11h15/11h30 : BSMA, démonstration, techniques apprises au bataillon lors de la formation professionnelle des volontaires, maîtrise d'un individu
- 11h30/11h45 : Police nationale, brigade d'accidents et des délits routiers. Simulation d'accident de moto avec un piéton écoutant de la musique par ses écouteurs téléphoniques suivie de constatation de la BADR et prise en charge par les sapeurs-pompiers.
- 12h00/12h15 : Police nationale, BAC. Simulation d'une interpellation d'individu en possession d'une arme et neutralisation.

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Pour publier vos annonces dans le Journal De Mayotte

E-mail : annonce-legale@lejournaldemayotte.com

Tel : 07 85 05 96 59



Ville de Mamoudzou



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (Appel d'offres ouvert) MARCHE DE TRAVAUX

1 – Identification de l'organisme qui passe le marché

Maître d'ouvrage : Mairie de Mamoudzou - Direction de la Rénovation Urbaine (DRU) – Rue du Commerce – BP 01 - 97600 Mamoudzou – Mayotte

Mandataire (agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage) : **Société Immobilière de Mayotte** (SIM) représentée par son Directeur Général, par intérim Ahmed Ali MONDROHA - BP 91 – Place de l'Ancien Marché 97 600 Mamoudzou – Mayotte – tel : 02 69 61 11 13
A l'attention de Mme Muriel ROBERT, e-mail : muriel@sim-mayotte.fr, Port : 06 39 69 66 35

Type du pouvoir adjudicateur : SAEM.

Maître d'œuvre : **Groupement EGIS France (mandataire) /MBE /ATELIER VILLES ET PAYSAGES**

2 – Mode de passation du marché

Appel d'Offres Ouvert selon le Code des Marchés Publics.

3- Objet du marché et lieu d'exécution

Travaux d'aménagement du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier M'Gombani à Mamoudzou : phase 2.
Les travaux d'aménagement du PRU sont divisés en 2 phases.

La présente consultation concerne la phase 2, allotie comme suit :

Lot 1 : Voies – Réseaux Humides (hors réseau Eaux Usées) – Mobilier urbain

Lot 2 : Réseaux Secs (électricité, téléphone, éclairage)

Lot 3 : Plantations

Les travaux sont divisés en une Tranche Ferme (TF) et 5 Tranches Conditionnelles (TC).

Cette décomposition concerne les lots 1 et 2 selon les modalités suivantes :

Tranche Ferme : rue des amitiés, rue de l'école, voie d'accès Place centrale(jusqu'au bout), contre allée raccordant rue de l'école/rue des amitiés + sortie sur RN (éventuellement si besoin), le boulevard Baobab d'Est en Ouest (compris entrée), rue Maracagna, rue du grand caniveau, les 2 cheminements entre rue Maracagna et rue du grand caniveau et les 2 cheminements entre rue Maracagna et rue Los Angeles (desservant les 10 parcelles LATS);

Tranches Conditionnelles :

TC1 : Place de l'amitié

TC2:Placecentrale

TC3 : Parvis de la MJC ;

TC4 : Square et boulodrome ;

TC5 : Contre allée sauf la partie reliant rue des amitiés et rue de l'école.

Pour le lot 3 : plantations, le découpage est le suivant :

Tranche Ferme : toutes les plantations localisées sur la Phase 1 ;

Tranche Conditionnelle : toutes les plantations localisées sur la Phase 2.

Estimation prévisionnelle (TF + TC1 + TC2 + TC3 + TC4 + TC5) :

Lot 1 : Voirie 4 244 038,00 € HT

Lot 2 : Réseaux secs : 552 809,62 € HT

Lot 3 : Plantations Phase 1 et 2 : 119 997,98 € HT

TOTAL phase 2 : 4 916 845 € HT

4 - Lots

Il est possible de soumettre des offres pour un lot ou plusieurs lots.

5 - Variantes

Les variantes sont autorisées en sus de l'offre de base, uniquement pour le lot 1 :

Variante 1 : modification des structures de voirie (comprenant chaussée, trottoirs et stationnement).

Variante 2 : réalisation d'une voirie béton en lieu et place de la chaussée en enrobés.

6 - Options

RAS

7 – Délais d'exécution

Démarrage prévisionnel des travaux : **Février 2016**.

Durée prévisionnelle des travaux : 13 mois à compter de la date d'attribution du marché.

8 – Modalités de financement et de paiement

- Financement : ANRU (environ 70%), Ville de Mamoudzou (env. 15%), Conseil Général

(env. 15%) et emprunts bancaires, selon la Convention ANRU du 26/11/09
- Paiement à 30 jours : prix fermes, actualisables, non-révisables

9 – Forme juridique du soumissionnaire

Peuvent participer des entreprises uniques ou groupements conjoints avec mandataire désigné ayant les compétences requises, solidaire de l'ensemble des cotraitants.

10 – Autres conditions particulières

L'exécution de ce marché comporte une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.
Le quartier est soumis à une convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP).

11 – Présentation des candidatures et des offres

Si l'offre est formalisée par un groupement d'entreprises, les pièces demandées doivent être produites par chacun des candidats.
A l'appui de leur **lettre de candidature** (formulaire DC1 recommandé), les candidats auront à produire les pièces ci-dessous complétées, datées, tamponnées et signées, en langue française.

11a- Éléments nécessaires à la sélection des candidatures :

1 - Une déclaration sur l'honneur (cf. modèle joint en annexe au Règlement de Consultation) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies à l'article 43 du Code des marchés publics

2 - Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

3 - Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience, capacité professionnelle, technique et financière:

- Expérience et références détaillées : de moins de 3 ans sur des marchés similaires (nature, importance, délais, etc...) réalisés pour des Maîtres d'Ouvrage privés et publics.
- Capacité professionnelle et technique : moyens humains, matériels et techniques de l'entreprise et moyens affectés à l'opération (utilisation du DC2 si possible)
- Capacité financière : Chiffres d'Affaires des 3 dernières années (utilisation du DC2 si possible)

4 - Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (formulaire DC1 recommandé)

5 - L'attestation d'assurance Responsabilité Civile (Re) professionnelle 2014 ou en cours de validité

11b- Éléments nécessaires au choix de l'offre :

1 - Un projet de marché comprenant :

- un Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes (paraphés sur chaque page) dont :
- le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- la clause d'insertion sociale
- les Détails Quantitatifs Estimatifs (DQE) (paraphés sur chaque page)
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- le Plan Général de Coordination (PGC)
- Projets avec variantes et options : à présenter dans le respect des modalités prévues au RDC

2 - Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux (moyens humains et matériels, procédés constructifs, explication des variantes éventuelles, mesures environnementales, etc...) Les candidatures et offres qui ne satisfont pas aux critères demandés seront éliminées.

12 – Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Montant de l'offre : **60%**
2. Valeur technique de l'offre : **30%**
3. Délais d'exécution : **10%**

Les sous-critères sont explicités dans l'article 5.1 du règlement de la consultation.

13 – Publication antérieure concernant le même marché :

RAS

14 – Date limite de réception des offres : Le Mardi 1er Décembre 2015 à 11h00.

15 – Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

16– Conditions et adresse de retrait des dossiers de consultation

16a – Conditions de retrait des dossiers

La procédure n'est pas dématérialisée, toutefois les candidats qui le souhaitent peuvent obtenir l'ensemble du dossier de consultation sous support papier ou physique électronique à l'aide d'une clé USB ou CD-Rom à sa charge à l'adresse du point ci-dessous.

Toute demande de dossier sera faite impérativement par écrit à l'adresse (16b) ou par courriel à mistoiki@sim-mayotte.com ou mlanao@sim-mayotte.com ou par Tél au 02 69 61 11 13.

Avant de vous déplacer à la SIM, veuillez téléphoner préalablement à Mistoiki Saïd au 06 39 69 51 15 ou à Jean-Alphonse MLANAO au 06 39 69 66 39 pour prendre un rendez vous.

Les dossiers de consultation sont aussi téléchargeables gratuitement sur le site de la SIM :
<http://www.sim-mayotte.fr>

La mise à disposition sur ce site du Dossier de Consultation des Entreprises pourra se faire à partir du mardi **13 Octobre 2015**.

16b – Adresse de retrait des DCE et de remise des offres

Société Immobilière de Mayotte
Cellule Marchés
BP 91 – Place de l'Ancien Marché - 97 600 Mamoudzou

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
sauf le vendredi (de 7h30 à 12h00)

17 – Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres
Les plis seront envoyés ou remis contre récépissé à l'adresse sus-mentionnée et porteront les mentions suivantes:

Monsieur le Directeur Général de la SIM Cellule Marchés BP 91 – Place de l'Ancien Marché – 97 600 MAMOUDZOU Offre pour le marché de travaux d'aménagement du PRU M'Gombani – Phase 2 LOT : ENTREPRISE : A OUVRIR PAR LE REPRÉSENTANT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Les plis contiendront, sous enveloppe cachetée, les deux sous-dossiers de candidature et d'offre avec les mentions

suivantes :

1. Sous-dossier « Candidature »
2. Sous-dossier « Offre »
3. Un CD-ROM contenant les 2 sous-dossiers en version informatique

18 - Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Mamoudzou, Hauts du Jardin du Collège, 97600 Mamoudzou

19 - Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe

du Tribunal Administratif de Mamoudzou

20 - Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : mercredi 7 octobre 2015.

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Pour publier vos annonces dans le Journal De Mayotte

E-mail : annonce-legale@lejournaldemayotte.com

Tel : **07 85 05 96 59**